

— Séance du 22 août 2018 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Claire ROUSSEL, Magali LÉGER, Lionel HERBET, Jeannine BENOIT, Colette ROUSSEAU.

Absents avec pouvoir : Lysiane CAPON à Antony DELVILLE, Jean-Paul PIERRE à Guillaume FLAHAUT, Claudine LEQUIEN à Antony DELVILLE, Jérôme COURMONT à Jeannine BENOIT, Gérald BRÉZIN à Lionel HERBET, Laurence BÉCUE à José HERBET.

Absente : Catherine BATICLE (excusée)

Secrétaire de séance : Colette ROUSSEAU.

Encaissement chèques représentants des participations financières pour l'organisation de la course du château du 13 juillet, soit :

- 150 € de la Marbrerie PELTOT
- 40 € de la boulangerie HEBERT
- 100 € des ambulances Cottinet
- 30 € des Ets Girard

Chèques divers :

- 101,26 € de M. José HERBET pour le remboursement de marchandises achetées à METRO
- 24 € de M. et MME VASSEUR, 16 € de M. Jean-Paul PIERRE et 8 € de MME Larcher Claudette pour le repas du 14 juillet ainsi que pour l'organisation d'un voyage à VERDUN pendant le centre de loisirs :
- 700 € du Souvenir Français
- 1500 € de l'association ACPG-CATM section de Picquigny
- 1000 € de l'Amicale des Donneurs de Sang

Le conseil municipal renouvelle à nouveau ses remerciements à ces trois associations pour leur participation financière au voyage à Verdun.

Maisons fleuries : désignation des lauréats

Le jury, constitué de Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Lysiane CAPON et Jean-Paul PIERRE, s'est déplacé dans la commune afin de nommer les lauréats du concours des maisons fleuries.

Le conseil municipal décide d'allouer à chacun un bon d'achat d'une valeur de 20 €, suivant la liste ci-dessous :

Lauréats 2018 :

M.Mme DEHON	56	CAMPING
M.Mme LEFEVRE Jean-Michel	56	CAMPING
Mme DEFOULOY Josiane	55	CAMPING
M.Mme GRICOURT Hervé	47	Chemin de Halage
M.Mme MERLEVEDE Fabrice	6	Cité J.-Jacques Rousseau
M.Mme DUCROTOY Franck	18	Cité J.-Jacques Rousseau
M.Mme CORROYER Jean-Michel	35	Escalier Saint Jean
M.Mme NOBLESSE Christian	126	Place du Général de Gaulle
M.Mme HUMEZ Régis	61	rue Au delà du Pont
M.Mme CREPIN Jacques	320	rue de la Chaussée
Mme LENNE Jocelyne	20	rue des Templiers
Mme MONIAUX Isabelle	19	rue du Guindal
M.Mme BUSTAMANTE Frédéric	73	rue du Guindal
M.Mme RIFFLART Rémy	47	rue Jean Choquet
M.Mme PROBIN Jean-Claude	30	rue J.J.-Jacques Rousseau
M.Mme HOCHART J.-Philippe	72	rue du Vieux Chauffour
Mme HUMEZ Denise	474	rue Jean Choquet
M.Mme ROGER Jacques	57	rue J.-Jacques Rousseau
Mme SENE Josy	55	Place du Général de Gaulle
M.Mme POUSET Alain	311	rue de la Chaussée-Tirt.
M.Mme FRISCOURT Roger	13	rue de la Guinguette
M.Mme DELARUE Stéphane	89	Mail Louis XI
M.Mme VIVOT Jean-Paul	92	Mail Louis XI
M.Mme HERLEIN Maurice	8	rue de Saint Pierre
M.Mme LENGLET Jean-Pierre	63	rue des Chanoines
Mmes LEROY	60	rue Jean Choquet
M.Mme DIEU Christian	36	rue du Trait de Picquigny
Mme CUVILLIER Michèle	160	rue Madame de Sévigné

Intégration au budget commune des recettes complètes des concessions de cimetière

Modification de l'encaissement des recettes issues des concessions dans le cimetière auparavant réparties 2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS et propose que la totalité du prix de la concession soit

encaissée sur le budget de la commune et ce à compter du 1er septembre 2018.

Après débat dudit conseil, il est décidé d'encaisser la totalité des recettes des concessions de cimetière sur le budget de la commune à compter du 1er septembre 2018, les tarifs demeurant inchangés, soit :

Concession 30 ans :	200 €
Concession 50 ans :	350 €
Concession 99 ans :	500 €

Attribution des logements de l'ancien presbytère

Monsieur le maire indique que les logements seront disponibles au 1er novembre 2018 et donne la liste des candidatures, soit :

- Studio rez-de-chaussée : GORIN Françoise, GEST Philippe, MONIAUX Alex
- T 2 rez-de-chaussée : DUFLOT Nicolas, Jeannot Didier, Yvani Mathieu
- Studio 1er étage : FRANCOIS Justine.
- T 2 1er étage : SENÉ Thomas, DUFLOT Nicolas.
- T 3 2ème étage : RUBIGNY-JORON, SANNIER Aurore, GRARE Damien, LONGUET Carry, MME BURBANT

Compte tenu du nombre de candidatures, un tirage au sort va être effectué, excepté pour le studio au 1er étage qui ne recense qu'une seule candidature :

- Studio 1er étage : FRANCOIS Justine ; loyer mensuel de 300 €
- Studio rez-de-chaussée (après tirage au sort) : GEST Philippe ; loyer mensuel de 350 €
- T 2 rez-de-chaussée (après tirage au sort) : DUFLOT Nicolas ; loyer mensuel de 450 €
- T 2 1er étage : SENÉ Thomas ; loyer mensuel de 400 €
- T 3 2ème étage (après tirage au sort) : GRARE Damien ; loyer mensuel de 450 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les logements tels que définis ci-avant au 1/11/2018 ; en cas de désistement d'un des candidats après visite des logements finis, une nouvelle attribution sera effectuée.

Attribution d'un logement 5 rue des chanoines

FRANCOIS Arthur quitte le logement au 31/8/2018 qu'il occupait 50 rue des Chanoines au 2e étage n° 5. Le logement a été proposé à Manon PECOURT et Jérémy GRARE (candidats pour un logement au presbytère) qui ont répondu favorablement.

Le conseil municipal décide d'attribuer le logement à Manon PECOURT et Jérémy GRARE à compter du 01/09/2018 pour un loyer mensuel de 350 € et une caution de 350 € devra être déposée.

Fixation du prix de vente de l'ancienne gare

Il convient de fixer le prix de vente de l'ancienne gare ; L'évaluation domaniale délivrée à titre d'information s'élève à 210 000 € ; le bâtiment comporte une surface de plus de 160 m² au sol sur deux étages, avec une cave et un grenier ; un terrain jouxtant le bâtiment est également disponible.

Le bâtiment est en excellent état aussi bien extérieur qu'intérieur.

Entendu les explications du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en vente le bâtiment au prix de 230 000 € avec obligation de créer au moins cinq places de stationnement sur le terrain jouxtant le bâtiment.

Les kinésithérapeutes ont paru fort intéressés par ce bâtiment afin d'y installer leur cabinet. Une priorité leur est accordée. Un courrier va leur être adressé précisant les modalités de vente ; une réponse de leur part devra être fournie avant le 15 novembre 2018.

Passé ce délai, la vente sera offerte à tout acheteur potentiel.

Communications diverses

- Mur SIP cavée de la Vigne
- Messe 15 août : vif succès
- Randonnée de la grande vallée le 02 septembre
- Le 15/09 hommage à Pierre Pardoën, ancien sportif cycliste
- Le 02/09 : football coupe de la somme ASP-Mers les Bains
- Rue de Saint Pierre et Cavée d'Airaines : début des travaux le 8 octobre 2018.

— Séance du 4 septembre 2018 —

Présents : Claire ROUSSEL, José HERBET, Jeannine BENOIT, Guillaume FLAHAUT, Claudine LEQUIEN, Antony DELVILLE, Colette ROUSSEAU, Lionel HERBET, Lysiane CAPON, Jean-Paul PIERRE, Gérald BRÉZIN, Laurence BÉCUE, Catherine BATICLE.

Absente avec pouvoir : Magali LEGER à Claudine LEQUIEN.

Secrétaire de séance : Gérald BRÉZIN.

Restauration de la toiture basse nord de la collegiale : attribution des lots et autorisation au maire afin de signer le marché

Monsieur le maire présente à l'assemblée le rapport d'analyse des offres remises par les entreprises concernant les travaux de restauration de la toiture basse nord de la collégiale faisant suite à l'ouverture des plis qui a eu lieu le 23 juillet 2018 ; il ressort que très peu d'entreprises ont répondu à cet appel d'offres. Les critères d'évaluation sont une note de 5/10 pour le prix et une note de 5/10 pour la valeur technique.

- Lot 01 : maçonnerie – Pierre de Taille :
 - entreprise CHARPENTIER PM : note obtenue : prix 5/10 ; valeur technique : 5/10 : pour un montant de 56 673,25 € HT
 - SAS DE PIERRE : note obtenue : prix : 3,50/10 ; valeur technique : 4,51/10 : pour un montant de 64 880 € HT
- Lot 02 : charpente
 - Une seule entreprise la SARL MENUISERIE LECAT pour un montant de 30 642,50 € HT

- Lot 03 : couverture

- Une seule entreprise la société NS-GUILBERT pour un montant de 33 007 € HT HT.
- Soit un total de 120 322,75 € HT et une estimation de l'architecte de 118 310 € HT

Le conseil municipal décide d'attribuer les lots aux entreprises suivantes et autorise le maire à signer le marché et tout document se rapportant à cette affaires concernant les travaux de restauration de la toiture basse nord de la collégiale Saint Martin :

- LOT 1 : maçonnerie pierre de taille : entreprise CHARPENTIER PM pour un montant de 56 673,25 € HT, soit 68 007,90 € TTC
- LOT2 : charpente : entreprise SARL Menuiseries LECAT pour un montant de 30 642,50 € HT soit 36 771 € TTC
- LOT 3 : couverture : la société NS GUILBERT pour un montant de 33 007 € HT SOIT 39 608,40 € TTC
- Soit un total de 120 322,75 € HT ET 144 387,30 € TTC.